

# LA CONVENTION DES MAIRES

La consommation mondiale d'énergie a doublé en 30 ans, avec ses conséquences bien connues : augmentation exponentielle du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, effet de serre, et réchauffement climatique. L'Union Européenne a donc décidé de "prendre le taureau par les cornes". Elle a lancé la Convention des Maires afin d'appuyer et de soutenir les efforts des Collectivités Locales, du plus petit village à la métropole, pour la mise en oeuvre des politiques en faveur de l'énergie durable. L'objectif est même chiffré : - 20 % de CO<sub>2</sub> en 2020. C'est dans huit ans. Il y a urgence.

## Pour en savoir plus et éventuellement adhérer :

- écrire à : Kristina Dely , directrice du bureau de la Convention des Maires  
1 Square de Meeûs  
1000-Brussels (Belgium)



- ou téléphoner à Lucie Blondel  
Responsable du service d'assistance  
Tel : 00 32 2 504 7862

qui vous fera parvenir par internet :

- un bulletin d'adhésion (gratuite).
- le texte de la Convention des Maires.
- le guide "comment développer un plan d'action pour l'énergie durable ?" (PAED).
- la brochure thématique sur les PAED.
- la lettre d'informations mensuelle.



N'hésitez pas à contacter le bureau de la Convention des Maires ([info@eumayors.eu](mailto:info@eumayors.eu)) pour de plus amples informations.



Déjà 3 865 maires européens ont adhéré à la Convention des Maires. Le retard de la France n'est qu'apparent car plusieurs Communautés Urbaines et Intercommunalités ont adhéré.

## La Convention en un clin d'œil

Après l'adoption, en 2008, de l'ensemble de mesures de l'UE sur le climat et l'énergie, la Commission européenne a lancé la Convention des Maires afin d'appuyer et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour la mise en oeuvre des politiques en faveur des énergies durables. En effet, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique, et ce d'autant plus que 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> sont associés à l'activité urbaine.

En raison de ses caractéristiques uniques (elle est le seul mouvement de son genre qui mobilise des acteurs locaux et régionaux autour de la réalisation des objectifs de l'UE), la Convention des Maires a été décrite par les institutions européennes comme un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux.



Les Maires adhérents participent et contribuent à la conférence européenne de la Convention des maires pour une Europe de l'énergie durable organisée chaque année (article de la Convention)

## Le Club France de la Convention des Maires

Il existe un Club France de la Convention des Maires animé par Denis Baupin, maire-adjoint de Paris chargé du Développement Durable, de l'Environnement et du Plan climat ainsi que Trésorier et Vice-Président du Conseil d'Administration d'Energy Cities.



Chargée de communication :  
Miriam Eisermann  
contact :

[miriam.eisermann@energy-cities.eu](mailto:miriam.eisermann@energy-cities.eu)

Energy-Cities  
2 chemin de Palente  
25000 Besançon  
tel : 03 81 65 36 80

